

DEC151478DR03

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Aït-Kaci, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Laurence Decker-Jugie, directrice de recherche, responsable du service partenariat et valorisation.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 17 novembre 2014

Le délégué régional
Patrick Mounaud